



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 025/OLUCOME/ 10 /2017 PORTANT SUR LA  
JOURNEE INTERNATIONALE DE REFUS DE LA MISERE.

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) informe la population burundaise en cette journée internationale de refus de la misère de s'associer aux autres peuples des Nations pour la célébrer tout en sachant que la misère est une source des conflits qui génèrent la perturbation de la paix dans le monde en général et au Burundi en particulier.
2. La population burundaise vit une misère sans précédent si on se fie aux indicateurs macro-économiques et aux classements des institutions internationales crédibles. En effet, le taux de croissance économique a été de - 0.5% en 2016 selon le Fonds Monétaire International (FMI). D'après cette même institution, le revenu par habitant au Burundi en 2016 est de 284 USD soit 0.78 USD par jour ou 1357 Fbu par jour au taux de change officiel. Au Burundi, ces 1357 Fbu peuvent acheter 0.75 Kg de haricot. A voir l'augmentation des prix des denrées alimentaires, il est vraiment malheureux de constater qu'il existe au Burundi des ménages qui mangent une fois le jour pour ainsi dire qu'il est difficile voire impossible à ces ménages de satisfaire leurs besoins fondamentaux notamment se nourrir, se loger, se vêtir et se faire soigner.

Selon le FMI, le Burundi a été classé en 2015 comme le pays le plus pauvre du monde. Quant à Doing Business, le Burundi a perdu 5 places et il a été respectivement le 152<sup>ème</sup> en 2015 et le 157<sup>ème</sup> en 2016 sur 190 pays évalués. En 2016, l'indice de développement humain du PNUD a classé le Burundi le 184<sup>ème</sup> sur 188 pays évalués. De plus, l'ONG Transparency International a classé le Burundi en 2015 parmi les 10 premiers pays les plus corrompus au monde alors qu'en 2006 il était en 36<sup>ème</sup> position au niveau mondial.

3. A cet effet, l'OLUCOME voudrait recommander ce qui suit au Gouvernement :
  - a. De se soucier de la population pauvre dans la planification nationale annuelle à travers la loi de finances de 2018 afin de contribuer à son développement par le biais de la redistribution juste et équitable du revenu national ;
  - b. De prendre des mesures nécessaires pour accroître la petite production nationale actuelle en privilégiant l'une de ces mesures qui est la poursuite du dialogue inter burundais externe ;
  - c. D'appliquer le Pacte International relatifs aux Droits Economiques, sociaux et culturels (PIDESC) ratifié par le Burundi dans le cadre de lutter contre la misère sans nom qui accable les citoyens burundais car là où les hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés.

Fait à Bujumbura, le 17 / 10 /2017

Gabriel RUFYIRI

Président de l'OLUCOME

